

	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>1 de 13</b>

## 1. DEFINITION

Le Vélo Club de La SOUTERRAINE sous couvert du comité Départemental de cyclisme de la CREUSE met en place le Trophée Départemental des Jeunes Vététistes (TDJV) pour l'année 2022.

Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final de tous les coureurs licenciés dans un des clubs du département de la creuse affilié à la FFC et non licenciés. Tout concurrent qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. Toutes les épreuves se déroulent sur le département de la Creuse.

Chaque épreuve comporte l'une des disciplines suivantes :

- Cross-country (XC)
- Trial
- DH ou Jeux Cyclistes (règlement affiché sur zone le jour même)

La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement et bon déroulement de la course (parcours, sécurité) est celle du collège des commissaires désignés pour l'épreuve, la Commission Départementale VTT et le président du Comité Départemental. La commission départementale se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle juge nécessaire au bon déroulement de ce trophée.

## 2. CALENDRIER

Le calendrier 2022 s'établit sur 1 épreuve :

- XC le 26 février à la SOUTERRAINE.
- Trial le 26 février à la SOUTERRAINE
- Descente (DH) à la SOUTERRAINE.
- 

La remise des Trophées/Récompenses aura lieu lors de la fin de l'épreuve, le 26 février à LA SOUTERRAINE.

	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>2 de 13</b>

### 3. PARTICIPATION

Le TDJV est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC de l'année en cours, ainsi qu'aux non licenciés ou autres structures..

La participation de coureurs issus des autres départements ainsi que des pays de l'union Européenne admise. Le classement de chaque épreuve est établi pour l'ensemble des coureurs inscrits.

Le classement final à l'issue des toutes les épreuves concerne tous les coureurs.

Pour les non licenciés et les licenciés à d'autres fédérations (sauf mention sur la licence et convention), la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve, ainsi qu'une autorisation parentale signée par les parents est obligatoire. Pour les inscriptions parvenues à l'organisateur au moins 24 heures à l'avance l'adhésion est fixée à 8 euros. Le Vélo Club de la SOUTERRAINE contracte à cet effet un bulletin d'adhésion.

Pour les inscriptions sur place le jour de l'épreuve, une majoration de 3€ sera appliquée.

### 4. CATEGORIES et PLAQUES de cadre

Les catégories participantes sont les suivantes. Les numéros de plaques de cadre sont donnés à titre indicatif, ils peuvent être différents d'une épreuve à l'autre. La fourniture et la gestion des plaques de cadre relève de la responsabilité de chaque organisateur.

Catégorie	Année de naissance	N° Plaque de Cadre
Poussin F & G / pré-licenciés	Né en 2014 - 2018	1 à 29
Pupille F & G	Né en 2012-2013	30 à 59
Benjamin F & G	Né en 2010-2011	60 à 99
Minime F & G	Né en 2008_2009	100 à 149
Cadet F & G	Né en 2006-2007	150 à 200

Seule l'année de naissance est prise en compte.

Les pré-licenciés garçons et filles sont intégrés à la catégorie poussins.

	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>3 de 13</b>

## 5. ENGAGEMENTS

Les modalités d'inscription doivent paraître dans le bulletin officiel « Cyclisme ».

Le montant des engagements est fixé à 8 €.

Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

A l'avance :

\*Par le biais d'un bordereau téléchargeable sur le site [veloclublasouterraine.fr](http://veloclublasouterraine.fr) sur demande ou sur cycle web.

Le jour de l'épreuve :

- Sur place, avec majoration de 3€, soit 11 € pour les pilotes.

Même chose pour les non licenciés

## 6. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Les vélos admis doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires :

- freins en état de fonctionnement
- embouts de guidon bouchés
- absences de parties saillantes

Les embouts de guidon ou « cornes » ne sont pas admis sur les épreuves de trial.

Les caméras ne sont pas admises sur les pilotes comme sur les vélos.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à tout participant présentant un vélo jugé non conforme.

Pendant les épreuves, les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

## 7. PREMIERS SECOURS (exigences minimales)

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation. Pour l'épreuve, l'organisateur met en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des moyens de déplacement adaptés doivent être mis en place pour rejoindre rapidement les zones difficiles. Les zones à risques potentiels doivent être au préalable clairement identifiées. En cas d'arrêté préfectoral spécifiant des moyens de secours, l'organisateur aura l'obligation de se conformer à la réglementation générale ainsi qu'à l'arrêté préfectoral, en respectant la mesure la plus contraignante. Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des commissaires, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>4 de 13</b>

## 8. CLASSEMENT

Classements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>1 à 10</b>	100	92	85	79	74	70	66	63	60	58
<b>11 à 20</b>	56	54	52	50	48	46	44	42	40	39
<b>21 à 30</b>	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29
<b>31 à 40</b>	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19
<b>41 à 49</b>	18	17	16	15	14	13	12	11	10	

2 points pour chaque pilote après la 50<sup>ème</sup> place.

Un classement individuel par catégorie est établi en fin de journée incluant tous les concurrents, afin de récompenser les trois premiers garçons et filles de chaque catégorie (quelle que soit leur provenance) qui recevront des coupes ou des médailles.

## 9. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs.

	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>5 de 13</b>

## 10. PÉNALITÉS

- Assistance matérielle durant l'épreuve, hors zone de dépannage : mise hors course sauf pour les poussins et pupilles
- Absence sur un contrôle de passage : mise hors course
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : pénalité de 30 points
- Non-respect du parcours : mise hors course
- Non-port des équipements individuels de sécurité : refus de départ
- Essai durant la course : mise hors course
- Reconnaissance du trial en vélo : mise hors course
- Communication au cours de l'épreuve d'orientation : mise hors course
- Toute attitude antisportive ou manifestation intempestive d'un concurrent ou de son entourage (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les arbitres) peut entraîner la mise hors course.

Les éducateurs habilités accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou reconnaissance à vélo sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline.

## 11. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées dans les 15 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après affichage des résultats.

Le Collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>6 de 13</b>

## 12. ÉPREUVE DE CROSS COUNTRY (XC)

### Caractéristiques:

Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants.

Le circuit fermé sera composé d'une boucle de 1 à 7 km, le dénivelé devra être adapté aux catégories.

### Départs:

Catégories	Distance maximale	Durée minimale	Durée maximale
Poussins F & G	2 km	8 min	10 min
Pupilles F & G	4 km	10 min	20 min
Benjamins F & G	7 km	20 min	30 min
Minimes F & G	10 km	30 min	40 min
Cadets F & G	15 km	40 min	50 min

### Zone de départ, mise en grille:

Le placement sur la ligne de départ s'effectuera en fonction de l'ordre d'inscription à la manifestation.

Les départs se feront avec obligatoirement un pied à terre pour chaque compétiteur

### Zone d'arrivée :

Le commissaire technique chargé des vérifications des vélos est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone.

Les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification.

### Zone de ravitaillement :

Le ravitaillement est autorisé en zone technique sauf décision contraire du collègue arbitral.

	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>7 de 13</b>

### Équipement :

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve, reconnaissances des circuits comprises.

### Réparation et aide extérieure:

Pour les catégories Poussins et Pupilles, une aide mécanique peut être effectuée par les éducateurs, parents ou toutes autres personnes. Bien sûr ce dépannage sera fait dans un esprit sportif sans mauvaise intention sous peines de disqualification de la manche pour le concurrent concerné. Les éducateurs de l'ensemble des clubs seront là pour faire respecter cette règle.

Pour les catégories Benjamins, Minimes et Cadets une zone technique sera aménagée près de la ligne d'arrivée. Chaque compétiteur pourra remplacer tout élément mécanique, une roue complète, un dérailleur, une chaîne, assisté ou non par une tierce personne. Le cadre du VTT ne fait pas partie des éléments mécaniques pouvant être remplacés.

### Modification:

Seul le collège de la commission ou son responsable, l'arbitrage et l'organisateur, se réservent le droit de modifier le programme du cross-country (Timing & parcours).

	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>8 de 13</b>

### 13. ÉPREUVE DE TRIAL

#### Caractéristiques :

Le parcours se situera sur un terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes adaptés aux catégories de pilotes.

Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones. Les catégories, Benjamines, Minimes Filles et Cadettes utiliserons les zones de la catégorie correspondante et non inférieure..

#### Équipement :

Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

#### Ordre de passage :

L'ordre de passage sur la zone sera donné avant le départ par les arbitres de zone. Il se fera selon la liste établie par le directeur de course sur chaque zone.

#### Carton de pointage :

Il sera remis aux arbitres de zone dès le début de l'épreuve. Ces cartons de pointage suivront les pilotes sur chaque zone. A l'issue de la dernière zone, les cartons seront regroupés par catégorie et transmis au corps arbitral et au secrétariat de course.

#### Format de course :

L'épreuve se dispute sur un circuit de 3 zones avec un seul passage par zone. Le pilote dispose d'un temps déterminé par la direction de course pour parcourir la section : 2 à 3 minutes (Le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes). Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la zone sans franchir d'autre porte. Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Le pilote sera alors classé avec les points acquis lors de ces passages. Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

#### Zone :

Le VTT Trial consiste à franchir des portes situées sur des zones de terrains naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui une fois franchies rapportent des points. Chaque section comportera un maximum de 31 pts.



	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>9 de 13</b>

Les zones proposées respectent la réglementation fédérale, à savoir :

- Benjamins : enroulé + franchissement sauté inférieur à 20 cm, déplacements possibles
- Minimes : enroulé + franchissement sauté inférieur à 40 cm, déplacements possibles
- Cadets : enroulé + franchissement sauté inférieur à 60 cm, déplacements possibles

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

### Entrée et sortie de zone

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone. Le pilote devra se tenir à une longueur de vélo, maximum, de l'entrée de zone, avant de s'élancer. On est entré dans la zone lorsque les deux axes de roue auront franchi la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque les deux axes de roue auront franchi la ligne d'arrivée.

### Portes

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Elles auront 3 valeurs différentes :

- flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre croissant de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4 il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Important : le pilote devra tenter un minimum de 4 portes

### Temps de référence par zone

Le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans le temps imparti. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte. (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>10 de 11</b>

### Décompte des points :

Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies. A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas comptés. Et il prend une pénalité.

S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo (les 2 axes de roues) soient entièrement passés dans la porte. Tant que la porte n'est pas complètement franchie les « retours en arrière » sont autorisés.

Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

### Arrêt du comptage de points ( avec conservation des points acquis):

Franchissement de la zone avec 5 appuis

Passer une porte à l'envers

Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise). Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo

Poser les deux appuis en même temps sur le sol ou sur un obstacle, sauf poussins et pupilles

Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui

Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo

Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle

Lorsque les portes et passages sont franchis à contre-sens durant toute la présence du pilote sur la zone et/ou si le pilote ne respecte pas l'ordre numérique de portes.

Dépassement du temps imparti : Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points.

### Pénalités / appuis :

Un maximum de 5 appuis est autorisé durant le temps imparti. Au 5<sup>ème</sup> appui, le pilote est stoppé, conserve ses points acquis et sort de la zone.

	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>11 de 13</b>

### Les appuis :

Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites. Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo. Il est permis de tourner le pied sur place.

Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

### La reconnaissance des zones :

A pied uniquement, accompagnée d'un cadre technique si besoin.

Temps de référence 5 minutes

### Incident mécanique :

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur ou sous les ordres de l'arbitre.

### Rubalise :

Le concurrent peut pousser la rubalise, le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

### Réclamation :

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

### Classement :

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura récolté le plus de points. En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage sera fait par rapport à, dans l'ordre :

- le nbre de portes franchies à 10 pts
- le nbre de portes franchies à 5 pts
- le nbre de portes franchies à 3 pts
- le nombre total d'appuis
- le temps de la zone chrono

	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>11 de 13</b>

## 14. ÉPREUVE DE DESCENTE (DH)

### MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vélos admis au championnat départemental de Descente devront répondre aux normes de la Fédération Française de Cyclisme en vigueur. Les pneus à clous sont interdits. Les guidons (embouts de cintre) devront être bouchés ainsi que cornes ou support interdit..

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Originale, aucune découpe de la plaque ou du dossard ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.

**Attention les pédales plates sont obligatoires.**

### EQUIPEMENT

Tout concurrent se présentant au départ sans son casque (homologués CE) avec la jugulaire attachée, ses gants, son maillot à manches longues, se verra refuser le départ.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet sous peine de sanction.

### RECONNAISSANCES

Les compétiteurs doivent porter les tenues de course complètes. Des contrôles inopinés seront effectués.

L'organisation communiquera les horaires des reconnaissances sécurisées. En dehors de ces horaires la piste sera fermée. Tous les horaires des reconnaissances (début et fin) s'entendent comme horaires au sommet c'est à dire sur la ligne de départ de l'épreuve.

Afin de faciliter la gestion des entrainements sur la piste de Descente (fluidité à la remontée), des créneaux horaires de reconnaissances par tranches de dossards seront instaurés (horaires affichés au pôle arbitrage. Aucune reconnaissance n'est autorisée en dehors des horaires et pendant le déroulement de la compétition. Tout pilote ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course.

Le stationnement des compétiteurs sur le parcours et la remontée du parcours (circulation à contresens) sont interdits sous peine de mise hors course. Les zones de parking matérialisées devront être respectées pour le stationnement le long de la piste.

### ZONE DE DEPART

Un espace d'échauffement devra permettre à une trentaine de compétiteurs d'évoluer en toute sécurité avant leur départ. Tous les compétiteurs devront s'élancer sur la rampe de départ.

### DEROULEMENT DE LA COURSE

Manche de placement Tous les compétiteurs régulièrement inscrits devront obligatoirement prendre le départ et s'élanceront toutes les minutes, dans l'ordre suivant l'affichage en haut de piste.

	<b>Règlement TDJV Club VC LA SOUTERRAINE</b>	<b>2022</b>	Version: <b>01</b>
		Date: <b>01/02/2022</b>	Page: <b>11 de 13</b>

## PENALITES

Non-respect des Retard ou absence sur la ligne de départ :

- Equipement de sécurité incomplet : refus du départ
- Sur la ligne de départ : refus du départ.
- A l'arrivée : lors des essais (par infraction constatée)
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : 30 secondes de pénalité
- Stationnement sur le parcours ou circulation en contresens : mise hors course.
- Essai : pendant le déroulement de la course : mise hors course.
- en dehors des reconnaissances officielles : mise hors course.
- Non-respect des limites du circuit : disqualification de la manche considérée.
- Reconnaissances minimum non effectué : refus de départ.

## RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du pilote dans un délai de 60 mn après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 mn après l'affichage des résultats.

Le collège des arbitres règle le différent immédiatement en présence des pilotes.

[Tapez ici]